



Strasbourg, 6 octobre 2021
[tpvs16f_extrait_2021.docx]

T-PVS(2021)16_extrait

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Extrait

**Rapport d'étape de la mise en œuvre du Plan d'action 2021-2025
pour l'éradication de l'Érismature rousse dans le Paléarctique occidental
(T-PVS (2021)16)**

À des fins de traduction

Rapport préparé par le
Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)
Slimbridge
Gloucestershire GL2 7BT
UK
pour la Convention de Berne
septembre 2021

Extrait, pages 12-13 du rapport d'étape:

[...]

Conclusions et besoins à venir

Un nombre raisonnable de réponses au questionnaire a été reçu. Parmi les pays du Groupe 3, seule la France n'avait pas répondu à l'heure de rédiger le présent rapport, mais un compte rendu détaillé de la situation en France a été présenté aux experts réunis en juillet. L'Allemagne n'avait pas envoyé de réponses lors des évaluations précédentes, et la réponse transmise pour le présent bilan et la participation d'experts lors de la réunion constituent des évolutions positives. Un nombre raisonnable de réponses ont été transmises par les pays du Groupe 2. Par conséquent, le bilan présenté dans le présent rapport semble représentatif des progrès accomplis ainsi que des importants problèmes auxquels se heurte l'éradication.

Les réponses au questionnaire semblaient renfermer un petit nombre d'incohérences, tandis qu'il manquait des réponses à certaines questions, apparemment à cause de malentendus. Cela ne semble toutefois pas avoir d'incidence majeure et nous pensons que notre synthèse est représentative de la situation. Le questionnaire sera affiné pour le bilan de 2022, et le calendrier de cette étude annuelle prévoira plus de temps pour solliciter des réponses et clarifier les contradictions apparentes.

Manifestement, la situation globale en matière d'éradication s'améliore. C'est tout particulièrement le cas en France, avec une très forte diminution des effectifs depuis la fin du dernier plan d'action (2016–2020), qui sont passés d'environ 100 oiseaux et 30 couples reproducteurs à moins de 20 oiseaux et à peine quelques tentatives de reproduction en 2021. Dès lors, il semble que les populations présentes en Belgique, en France et au Royaume-Uni sont déjà proches de l'extinction fonctionnelle, et que la poursuite des efforts de lutte devrait permettre d'atteindre l'objectif de 2025 dans ces pays.

Toutefois, un certain nombre de problèmes méritent d'être soulignés –

Le plus préoccupant est la situation aux Pays-Bas. Le pays compte plus de 100 spécimens non reproducteurs et plus de 20 couples reproducteurs (sans compter les incertitudes qui entourent ces chiffres). Il s'agit de la vaste majorité de la population naturalisée en Europe, avec plus du double du total des chiffres combinés de tous les autres pays.

L'efficacité des efforts de lutte constitue une autre préoccupation majeure. Même si la plupart des mesures pratiques sont en place, relativement peu de spécimens ont été abattus (à peine 33 en 2019/20 et 19 en 2020/21 à l'heure de préparer ce rapport). L'expérience acquise dans la lutte au Royaume-Uni et en France suggère que l'on obtient une réduction significative des effectifs quand le nombre d'oiseaux abattus atteint environ le double du total des spécimens recensés en hiver.

La réunion d'experts a conclu qu'aucun obstacle technique ou financier n'entrave la lutte aux Pays-Bas. Il faut au contraire une plus grande volonté politique afin de surmonter, par exemple, les réticences concernant les abattages dans les lieux fréquentés par le public. Ces aspects ont été réglés dans d'autres pays dans le cadre de programmes de lutte efficaces.

Dans leurs réponses au questionnaire, les Pays-Bas annoncent que l'éradication fonctionnelle sera atteinte d'ici à 2025, mais cela ne semble pas réaliste. Il y a 10 ans que la situation évolue peu dans ce pays.

La population présente aux Pays-Bas constitue de loin le principal risque de maintien d'une population d'érismaires rousses dans la nature en Europe, et donc d'échec du plan d'action, ce qui risque de contraindre d'autres pays à maintenir les mesures de lutte active (voir ci-après).

Il convient que les Pays-Bas redoublent d'efforts dans leur politique nationale afin que les mesures de lutte mises en place se traduisent par une réduction des effectifs. Des efforts concertés et soutenus sont indispensables pour parvenir à une éradication. L'objectif du plan international d'éradication dépend à présent, dans une large mesure, de cet impératif. À défaut des efforts nécessaires, il ne pourra pas être atteint.

Plus de 10 spécimens ont été signalés au cours des deux derniers hivers en Allemagne, avec des chiffres similaires l'été (les signalements sont inévitablement moins nombreux pendant cette période parce que l'oiseau est alors moins facile à observer). Cela suggère fortement la présence d'une population locale (d'autant plus que la reproduction a été signalée en 2019). La situation en Allemagne semble donc être assez similaire à celle de la Belgique, de la France et du Royaume-Uni.

Notons toutefois que l'efficacité des mesures de lutte est faible en Allemagne, avec à peine un oiseau abattu dans un site en deux ans. Ce niveau de lutte est nettement insuffisant pour parvenir à une éradication, ce que reconnaît la réponse au questionnaire de l'Allemagne qui précise que l'extinction fonctionnelle ne pourra être réalisée d'ici à 2025.

L'efficacité de la lutte doit donc être nettement renforcée en Allemagne. L'Allemagne n'a pas précisé quelles mesures de lutte sont en place (cette information a été demandée dans les questionnaires précédents mais aucune réponse n'a encore été envoyée). Il est urgent de clarifier cette information afin de mieux cerner les problèmes de la lutte en Allemagne et de permettre la mise en place d'un programme d'éradication plus efficace.

Des érismaures rousses ont été signalées dans cinq des sept Parties contractantes du Groupe 2 qui ont répondu au questionnaire (République tchèque, Danemark, Hongrie, Pologne et Suisse). Il est vrai que les nombres de spécimens signalés sont très faibles, mais l'on continue d'observer régulièrement des érismaures rousses dans une zone très étendue malgré une réduction globale de la population totale. On craint manifestement que des oiseaux de la population des Pays-Bas, et peut-être même d'Allemagne, poursuivent leurs pérégrinations. Comme les couples reproducteurs d'érismaures rousses sont souvent très discrets, il faut continuer d'accorder la priorité à la vigilance dans les pays du Groupe 2, tout en poursuivant la lutte active.

Ces signalements suggèrent qu'il sera prioritaire, dans les futures études, d'obtenir des réponses des autres Parties contractantes du Groupe 2 afin de disposer d'une vue d'ensemble.

Les informations sur l'âge des oiseaux éliminés sont utiles parce qu'elles indiquent s'il y a eu reproduction. Certaines Parties contractantes n'ont pas communiqué sur le sexe et l'âge des oiseaux abattus. Il convient que les futures études contiennent de telles informations afin de permettre une évaluation plus complète du risque, en particulier dans les pays du Groupe 2.

Le nombre de spécimens captifs indiqué dans la présente étude est nettement plus faible que les estimations de bilan précédent ; notons toutefois que de nombreuses Parties contractantes ont encore des progrès à réaliser dans la collecte d'informations précises sur le nombre de spécimens captifs. Comme le fait observer la Suisse, les fuites de spécimens captifs sont une source évidente d'inquiétude et prouvent que les oiseaux captifs constituent encore une menace. Il faut de meilleures informations sur les oiseaux captifs et une évaluation du risque de fuite; et il faut, bien évidemment, aussi veiller à ce que les mesures qui s'imposent soient prises pour limiter les risques de fuite et éliminer tous spécimens qui viendraient à s'échapper. Cela restera nécessaire même après l'extinction fonctionnelle.

[...]